

## PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Numéro de la FDS : 130000144019

Utilisation du Produit : Herbicide

Fabricant : FMC Corporation

2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences Médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)

1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)1-800-441-3637 (24 heures)

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Apercu des urgences

Attention

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Laver à fond avec de l'eau et du savon après manipulation.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau : Peut provoquer: Irritation avec sensation de gêne ou éruption., Peut

provoquer une réaction allergique cutanée..

Inhalation

Thifensulfuron méthyle : Peut provoquer: Irritation respiratoire, Sensation de gêne, Toux.

Cancérogénicité



## PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

#### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	NoCAS	Concentration
Thifensulfuron méthyle	79277-27-3	25 %
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	25 %
Other Ingredients		50 %

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement

à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un

médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le

composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou

une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des

conseils pour le traitement.

Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le

composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un

centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des

soins.

Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Température d'autoinflammabilité

: 387 °C (729 °F)

Limite d'explosivité, inférieure/ : 0.1 - 0.23 g/l

limite d'inflammabilité

inférieure

Movens d'extinction

appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas

d'incendie

: Porter un équipement complet de protection.

(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les

cours d'eau.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil

respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

: Enlever à la pelle ou balayer. Éviter la formation de poussière. Éliminer dans Nettoyage du Déversement

un conteneur approuvé.



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation

locale en vigueur.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et

avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.

Manipulation (Aspects

Physiques)

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Dans des conditions

sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs

à l'air.

Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et

l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage : < 35 °C (< 95 °F)

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Demi-masque avec filtre à particules P1

(Norme Européenne 143).

Pulvérisateur à dos: Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme

Européenne 143).

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun

équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement

nécessaire.

Protection de la peau et du

corps

: Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous

plus grands que ou égaux à 14 mils

Chaussures et chaussettes

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière

imperméable

Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.

S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une

contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Directives au sujet de l'exposition Valeurs limites d'exposition

Tribénuron-méthyle

AEL \* (FMC) 0.5 mg/m3 12 hr. TWA

AEL \* (FMC) 1 mg/m3 8 hr. TWA

Thifensulfuron méthyle

AEL \* (FMC) 5 mg/m3 8 & 12 hr. TWA Poussière totale.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, granuleux

Couleur : brun clair Odeur : légère pH : 8.6 - 9.4

Point/intervalle de fusion : Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.
Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : à 22 °C (72 °F)

Hydrosolubilité : soluble

<sup>\*</sup> AEL est la limite d'exposition acceptable de FMC. Lorsque les limites d'exposition professionnelle imposées par le gouvernement sont inférieures à la LEA, ces limites ont préséance.



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Viscosité : Non applicable

Densité de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

: Non applicable

Informations phys.chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

: > 5 mg/l, Rat

Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition

dangereux

: Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes

d'azote (NOx)

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Inhalation 4 h Estimation

de la toxicité aiguë Dermale Estimation de la : > 5,000 mg/kg , Rat

toxicité aiguë

Oral(e) Estimation de la : > 5,000 mg/kg , Rat

toxicité aiguë

Irritation de la peau

: Pas d'irritation de la peau, Rat

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux, Lapin

Sensibilisation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon

d'Inde

Information supplémentaire L'information fournie est basée sur les données des composants et de

la toxicologie de produits similaires.

Thifensulfuron méthyle

Toxicité à dose répétée

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque

les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

espèces multiples

Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes

n'ont révélé aucun effet mutagène.

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la : Pas toxique pour la reproduction

reproduction Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la

reproduction.

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement

embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux

provoquant une toxicité maternelle.

Tribénuron-méthyle

Toxicité à dose répétée

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui

dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque

les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture

Souris 90 jr

Gain de poids du corps réduit

Oral(e) Rat 28 ir

Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez

des animaux de laboratoire.

Cible(s):

Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes

n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la : Pas toxique pour la reproduction



Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

reproduction

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Toxicité aquatique

Thifensulfuron méthyle

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l

14 jr CE50 : Lemna minor (Petite lentille d'eau ) 0.0013 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) 470 mg/l

28 jr : NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) 7.93 mg/l

Tribénuron-méthyle

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l

120 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.11 mg/l

14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00425 mg/l

48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie ) > 894 mg/l

Information écologique

supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne

des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas

contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination

des eaux de lavage ou de rinçage.

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour

animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination

des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :

Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Le conteneur ne doit être rechargé qu'avec ce pesticide.

NE PAS RÉUTILISÉR LE RÉCIPIENT POUR AUCUN AUTRE BUT.



## PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.0

**IMDG** 

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA\_C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations

unies

: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III

No. Etiquetage : 9MI Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations

unies

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron

méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9

Polluant marin : oui (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

(Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

No. Homologation PCP : 31733



## PP-2525 Toss-N-Go® Herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000144019

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas

réglementé selon le SIMDUT.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 03/01/2018

**MSDS** 

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

### Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.